

.....  
Avis n°21-51365

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <http://www.boamp.fr/avis/detail/21-51365/officiel>

## Avis de marché

Département(s) de publication : **76**

Annonce No **21-51365**

Travaux

---

- *Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur* : Commune de Mont Saint Aignan.  
Correspondant : Mme FLAVIGNY Catherine, MAIRE, 59, rue Louis Pasteur B.P. 128 76130 Mont-Saint-Aignantél. : 02-35-14-30-39télécopieur : 02-35-14-30-90courriel : [dafim@montsaintaignan.fr](mailto:dafim@montsaintaignan.fr)  
adresse internet : <http://www.montsaintaignan.fr> .  
Adresse internet du profil d'acheteur : <https://www.mpe76.fr> .

**Objet du marché : éclairage du terrain de rugby stade boucicaut.**

*Lieu de livraison* : 40 rue Boucicaut, 76130 Mont-Saint-Aignan.

*Caractéristiques principales* :

la présente procédure a pour objet de remplacer l'éclairage de l'aire de jeu du terrain de rugby du stade Boucicaut. Le marché ne comporte pas de lot car il n'est pas possible d'identifier des prestations distinctes

*Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux)* : il s'agit d'un marché de travaux ordinaire mono-attributaire. Le marché public est traité à prix global et forfaitaire tel que précisé dans la décomposition du prix global et forfaitaire et à l'acte d'engagement.l'ensemble des prestations à réaliser sont décrites au Ccatp.

Le montant estimatif des travaux est de 70 000 euros.

*Des variantes seront-elles prises en compte*: oui.

*Durée du marché ou délai d'exécution* : 4 mois à compter de la notification du marché.

*Cautionnement et garanties exigés* : une retenue de garantie de 5,00 % du montant initial du marché (augmenté le cas échéant du montant des avenants) sera constituée. Cette retenue de garantie sera prélevée sur le montant de chaque acompte. Cette retenue de garantie peut être remplacée au gré du titulaire par une garantie à première demande constituée en totalité au plus tard à la date à laquelle le titulaire remet la demande de paiement correspondant au premier acompte du marché. Dans l'hypothèse

où la garantie ne serait pas constituée ou complétée, dans ce délai, la fraction de la retenue de garantie correspondant à l'acompte est prélevée. Le titulaire garde la possibilité, pendant toute la durée du marché, de substituer une garantie à première demande à la retenue de garantie.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature autre que la langue française : français.

*Unité monétaire utilisée, l'euro.*

*Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :*

*Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :*

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.

*Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :*

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles;

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années;

- Présentation d'une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin;

- Formulaire DC1, Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>);

- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>).

*Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché public ou de l'accord-cadre (formulaire NOTII) :*

- Si l'attributaire est établi en France, les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou un état annuel des certificats reçus.

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : NON

*Critères d'attribution :*

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.

- prix : 60 %;

- valeur technique de l'offre : 40 %.

*Type de procédure :* procédure adaptée.

*Date limite de réception des offres :* 14 mai 2021, à 16 heures.

*Délai minimum de validité des offres :* 4 mois à compter de la date limite de réception des offres.

*Autres renseignements :*

*Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : 2021-05.*

*Renseignements complémentaires :* les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

cette consultation bénéficie du Service Dume.

Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <https://www.mpe76.fr>

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert

76000 RouenCedex 1

tél : 0232081270 télécopieur : 0232081271mel : [greffe.ta-rouen@juradm.fr](mailto:greffe.ta-rouen@juradm.fr)

organe chargé des procédures de médiation : Comité consultatif interrégional de règlement amiable des litiges relatifs aux marchés publics de Nantes , Préfecture de Région - secrétariat Général pour les Affaires régionales (Sgar) - bureau de la coordination interministérielle , 6, quai Ceineray, B.P. 33515 44035 NantesCedex 1

tél : 0240086433

précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : Les voies de recours ouvertes sont les suivantes :

-Référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (Cja), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.

-référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du Cja.

-Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R.421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme.

-recours en contestation de la validité du contrat dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées, dans les conditions prévues par l'arrêt du Conseil d'etat du 4 avril 2014, Département du Tarn et Garonne.

*Date d'envoi du présent avis à la publication : 16 avril 2021.*

*Adresse auprès de laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus : Mairie MONT-SAINT-AIGNAN.*

59, rue Louis Pasteur, 76130 Mont-Saint-Aignan, tél. : 02-35-14-30-16, télécopieur : 02-35-14-30-90, courriel : [dafim@montsaintaignan.fr](mailto:dafim@montsaintaignan.fr), adresse internet : <https://www.mpe76.fr> .

*Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus : Mairie MONT-SAINT-AIGNAN.*

59, rue Louis Pasteur, 76130 Mont-Saint-Aignan, tél. : 02-35-14-30-16, télécopieur : 02-35-14-30-90, courriel : [dafim@montsaintaignan.fr](mailto:dafim@montsaintaignan.fr), adresse internet : <https://www.mpe76.fr> .